



Nos réf. : Etudes/fd.pr.fm.sa/23.54  
Dossier suivi par :  
Fabrice Machelart  
☎ 04.66.87.99.16  
[urbanisme@gard.cci.fr](mailto:urbanisme@gard.cci.fr)

Monsieur Patrick Bénézech  
Maire  
Mairie de Mus  
15 place de la Mairie  
30121 Mus

Nîmes, le 26 octobre 2023

Objet :  
Modification n°2 du PLU de la commune de Mus

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à votre correspondance du 27 septembre 2023 reçue le 5 octobre 2023, concernant la modification n°2 du PLU de la commune de Mus. Nous vous remercions de nous avoir transmis le dossier.

Nous notons que le projet a pour objet de :

- Modifier les conditions d'aménagement des opérations programmées ;
- Repenser les règles de constructions en limites séparatives en zone UD ;
- Compléter le dispositif réglementaire de protection de la trame verte urbaine ;
- Augmenter les espaces communs dans les opérations de logements ;
- Déterminer le gabarit des places de stationnement longitudinal ;
- Anticiper la densification du quartier du Clus par la création d'une nouvelle voie ;
- Allier confort thermique et qualité architecturale des constructions ;
- Supprimer des emplacements réservés.

**Les intérêts des entreprises de la commune n'étant pas impactés, la Chambre de Commerce et d'Industrie est favorable au projet de modification n°2 du PLU de Mus.**

Nous sommes satisfaits des objectifs portés par cette modification et sommes convaincus de leurs impacts futurs en faveur du développement de la commune.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Fabien Dorocq  
Président